

## Règlement de vente en ligne

Bonjour!

Je suis très heureux de vous accueillir dans mon atelier. J'espère que vous vous sentez bien ici, si vous avez besoin de mon aide, contactez-moi par email [contact@atelierania.fr](mailto:contact@atelierania.fr)

Assez de présentation, place maintenant aux formalités. Tout d'abord, mes coordonnées complètes d'inscription en tant que vendeur : Atelier Ania Anna Mađra EI, 3 Place Robert Buron, Villaines la Juhel, 53700 France.

Vous trouverez ci-dessous le règlement, qui contient notamment des informations : sur le mode de passation d'une commande conduisant à la conclusion d'un contrat, les détails concernant l'exécution du contrat conclu, les principes de fourniture de contenu numérique et de fourniture de services et les types de paiements disponibles sur le Site Internet, la procédure de résiliation du contrat et la procédure de plainte.

Si vous avez des commentaires, des questions ou des doutes, je suis à votre disposition à l'adresse e-mail [contact@atelierania.fr](mailto:contact@atelierania.fr) ou par numéro de téléphone ++33620924943. J'assure un service client du lundi au vendredi de 10h00 à 15h00.

Cordialement et bon shopping!

Ania Madra de l'Atelier Ania

### § 1. Définitions

Aux fins du Règlement, les termes suivants ont la signification suivante :

1. Prix – valeur exprimée en unités monétaires que l'Acheteur est tenu de payer au Vendeur pour le Produit ;
2. GPSR – Règlement (UE) 2023/988 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 relatif à la sécurité générale des produits, modifiant le règlement (UE) n° 1025/2012 du Parlement européen et du Conseil et la directive (UE) 2020/1828 et abrogeant la directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 87/357/CEE du Conseil ;
3. Code de réduction – un code unique (chaîne de caractères) qui peut être utilisé par l'Acheteur pour réduire le Prix ;
4. Consommateur – une personne physique qui conclut un Contrat avec le Vendeur qui n'est pas directement lié à son activité commerciale ou professionnelle ;
5. Compte utilisateur – un ensemble de ressources et d'autorisations au sein du système informatique du Site web attribué à un Acheteur spécifique ;
6. Acheteur – une personne physique, une personne morale ou une unité organisationnelle dotée de la capacité juridique, en particulier un consommateur ou un PNPk ;
7. Newsletter – e-mails contenant des informations sur les actualités, les promotions ou les produits liés au site web ;
8. Produit – biens, contenu numérique, service principal ou bon d'achat ;
9. Entrepreneur jouissant des droits des consommateurs (PNPK) – une personne physique qui conclut un contrat avec le vendeur directement lié à son activité commerciale, lorsque le contenu du contrat indique qu'il n'est pas de nature professionnelle pour cette personne, résultant notamment de l'objet de son activité commerciale, mis à disposition sur la base des dispositions relatives au registre central et aux informations sur l'activité économique ;

10. Prévente – processus de collecte par le Vendeur des commandes de Produits qui seront disponibles à la vente à partir d'une date spécifique et de conclusion de Contrats avant la date prévue de mise en vente des Produits ;
11. Conditions générales – conditions générales du site web Atelier Ania, disponibles à l'adresse <https://atelierania.fr/reglement-de-achat/> ;
12. Site web – le site web accessible à l'adresse atelierania.pl et ses extensions ;
13. Vendeur – Anna Mądra, exerçant une activité commerciale sous le nom Atelier Ania Anna Mądra EI, 3 Place Robert Buron, Vllaines la Juhel, 53700 France, SIREN 949153761.
14. Marchandises – tous les biens mobiliers proposés par le Vendeur dans la Boutique, y compris les TzEC ;
15. Marchandises avec éléments numériques (TzEC) – Marchandises proposées par le Vendeur, contenant du contenu numérique ou un service numérique, sans lesquels les Marchandises ne peuvent fonctionner correctement. Le contenu numérique ou les services numériques peuvent être fournis par le Vendeur ou un tiers ;
16. Marchandises en solde – Marchandises pour lesquelles l'Acheteur a été expressément informé qu'une caractéristique spécifique des Marchandises s'écarte des exigences habituelles de conformité au Contrat, par exemple en termes d'intégralité, de qualité, de fonctionnalité, etc.
17. Contenu numérique – données produites et livrées sous forme numérique ;
18. Contenu utilisateur – toute information fournie par l'Acheteur pour être stockée à sa demande dans le système informatique du Site web, ou pour être publiée sur le Site web, par exemple des informations supplémentaires fournies volontairement dans le Compte utilisateur, des commentaires ou des avis sur le Produit, des questions ou des notes sous le Contenu numérique, une publication dans un groupe thématique ou un groupe de soutien lié au Contenu numérique ;
19. Contrat – contrat conclu entre le Vendeur et l'Acheteur, dont l'objet est la vente de Marchandises, la livraison de Contenu numérique ou la fourniture de Services principaux à l'Acheteur ;
20. Services électroniques – tous les services fournis par voie électronique par le Vendeur à l'Acheteur via le Site web ;
21. Services principaux – tous les services fournis par le Vendeur dans le cadre de son activité principale liée à ;
22. Bon d'achat – un code unique (chaîne de caractères) qui peut être utilisé par l'Acheteur pour payer le Prix ou une partie du Prix ;

## **§ 2. Dispositions préliminaires**

1. Le Vendeur vend des Produits via le Site Internet. L'Acheteur peut acheter les Produits indiqués sur le Site Internet ou précisés dans la Précommande.
2. Le site Web n'est pas destiné à conclure des accords entre acheteurs.
3. Le Règlement définit les modalités et conditions d'utilisation du Site Internet, ainsi que les droits et obligations du Vendeur et des Acheteurs.
4. Le Vendeur a désigné un point de contact électronique lié au Site Internet destiné à la communication directe avec les autorités des États membres, la Commission, le Conseil des services numériques : [contact@atelierania.fr](mailto:contact@atelierania.fr). Le même point de contact peut être utilisé par

l'Acheteur pour une communication directe et rapide avec le Vendeur. La communication peut être effectuée en polonais ou en anglais

### **§ 3. Services électroniques relatifs au Site Internet**

1. Le Vendeur fournit à l'Acheteur des Services électroniques liés à l'utilisation du Site Internet, consistant à fournir à l'Acheteur la possibilité de :

1. consulter le contenu accessible au public du site Web ;
2. enregistrer un compte utilisateur et utiliser le compte utilisateur ;
3. passer une commande et conclure le contrat ;
4. utiliser le contenu numérique acheté, qui est fourni à l'aide de la fonctionnalité du compte utilisateur ;
5. inscription à la Newsletter,

2. Les services électroniques sont fournis gratuitement à l'acheteur. Toutefois, les contrats de vente, les contrats de fourniture de contenu numérique et les contrats de fourniture de services principaux conclus via le site Web sont payants.

3. Pour utiliser les Services Electroniques, il n'est pas nécessaire que l'équipement informatique ou les logiciels de l'Acheteur répondent à des conditions techniques particulières. Suffisants sont :

1. Accès Internet,
2. système d'exploitation standard et actuel,
3. navigateur Web standard et à jour avec les cookies activés,
4. avoir une adresse e-mail active.

4. Lors de l'utilisation des Services Electroniques, il est interdit de proposer des contenus illégaux, notamment en envoyant de tels contenus via les formulaires disponibles sur le Site Internet.

5. Afin d'assurer la sécurité de l'Acheteur et le transfert de données dans le cadre de l'utilisation du Site Internet, le Vendeur prend des mesures techniques et organisationnelles adaptées au degré de menace pour la sécurité des Services électroniques fournis, notamment des mesures pour empêcher l'acquisition et la modification de données personnelles par des personnes non autorisées.

6. Le Vendeur prend des mesures pour assurer le bon fonctionnement du Site Internet. L'Acheteur devra informer le Vendeur de toute irrégularité ou interruption du fonctionnement du Site.

7. Etant donné que le Site Internet est un système informatique géré par le Vendeur, le Vendeur peut effectuer des travaux techniques et informatiques visant à développer le Site Internet et à fournir des Services électroniques au plus haut niveau possible.

8. Dans le cadre du développement du Site Internet, le Vendeur pourra notamment :

1. ajouter de nouvelles fonctions et modifier ou supprimer des fonctions existantes sur le site Web ;
2. présenter le site Web à d'autres types d'appareils, par ex. appareils mobiles ;
3. mettre à disposition l'application liée au Site Internet.

#### **§ 4. Contenu du Site Internet**

1. Le contenu accessible au public du site Web comprend des contenus tels que des textes, des photos, des graphiques, des enregistrements audio et vidéo.
2. La navigation sur le contenu accessible au public du site Web est possible de manière anonyme, c'est-à-dire sans fournir de données personnelles.
3. Le contenu du site Web est protégé par le droit d'auteur.
4. Les détails concernant la propriété intellectuelle sont décrits à l'article 24 du règlement.

#### **§ 5. Compte utilisateur**

1. L'enregistrement d'un Compte Utilisateur nécessite de remplir et d'envoyer le formulaire d'inscription disponible sur le Site Internet ou d'exprimer la volonté d'enregistrer un Compte Utilisateur en cochant la case appropriée dans le formulaire de commande.
2. L'enregistrement d'un compte utilisateur nécessite la fourniture des données personnelles nécessaires à cette fin.
3. En cas de commande de Contenu numérique dont la livraison a lieu à l'aide de la fonctionnalité du Compte utilisateur, le Compte utilisateur est automatiquement enregistré à la suite de la passation de la commande, dans la mesure nécessaire à l'exécution du Contrat et à la livraison du Contenu numérique.
4. Le compte utilisateur est attribué à l'adresse e-mail fournie par l'acheteur.
5. Le Compte Utilisateur stocke des informations sur l'Acheteur, y compris l'historique des commandes passées par lui sur le Site Internet.
6. Le compte utilisateur est attribué au contenu numérique acheté par l'acheteur, qui est livré à l'aide de la fonctionnalité du compte utilisateur.
7. L'Acheteur se connecte au Compte Utilisateur à l'aide de l'adresse e-mail attribuée au Compte Utilisateur (login) et du mot de passe qu'il a défini. L'Acheteur est tenu de sécuriser l'accès au Compte Utilisateur contre l'accès de personnes non autorisées et est également tenu de ne pas partager l'identifiant et le mot de passe avec des tiers.
8. L'Acheteur peut supprimer le Compte Utilisateur à tout moment. Si l'acheteur ne trouve pas l'option appropriée à cet effet après s'être connecté au compte utilisateur, il doit contacter le vendeur par e-mail. La suppression du Compte Utilisateur entraîne la perte de l'accès au Contenu Numérique attribué au Compte Utilisateur.

#### **§ 6. Passation de commande et conclusion du contrat**

1. L'acheteur peut passer une commande en tant que client enregistré ou en tant qu'invité.
2. Un client enregistré est un acheteur qui dispose d'un compte utilisateur sur le site Web.

3. Si l'Acheteur dispose d'un Compte Utilisateur sur le Site Internet, il doit s'y connecter avant de passer commande. La connexion est également possible lors de la passation d'une commande.
4. Toutes les descriptions de Produits disponibles sur le Site Web ne constituent pas une offre au sens des dispositions pertinentes du droit civil, mais une invitation à conclure un Contrat.
5. La passation d'une commande s'effectue en ajoutant les produits qui intéressent l'acheteur au panier puis en remplissant le formulaire de commande. Le formulaire doit fournir les données nécessaires à la finalisation de la commande. Au stade de la commande, vous sélectionnez le mode de paiement de la commande. La condition pour passer commande est l'acceptation du Règlement dont l'Acheteur devra prendre connaissance au préalable. En cas de doute sur le Règlement, l'Acheteur peut contacter le Vendeur.
6. L'Acheteur doit fournir de véritables données personnelles dans le formulaire de commande. L'acheteur est responsable de la fourniture de fausses données personnelles. Le Vendeur se réserve le droit de suspendre l'exécution de la commande dans le cas où l'Acheteur a fourni de fausses données ou lorsque ces données soulèvent des doutes raisonnables chez le Vendeur quant à leur exactitude. Dans un tel cas, l'Acheteur sera informé par téléphone ou par e-mail des doutes du Vendeur. Dans une telle situation, l'Acheteur a le droit d'expliquer toutes les circonstances liées à la vérification de l'exactitude des données fournies. S'il n'existe aucune donnée permettant au Vendeur de contacter l'Acheteur, le Vendeur fournira toutes explications après que l'Acheteur aura contacté l'Acheteur.
7. L'Acheteur déclare que toutes les données qu'il a fournies dans le formulaire de commande sont véridiques, tandis que le Vendeur n'est pas tenu de vérifier leur véracité et leur exactitude, bien qu'il ait cette autorisation conformément à l'article 6.
8. Le processus de commande se termine en cliquant sur le bouton finalisant la commande. En cliquant sur le bouton finalisant la commande, l'Acheteur soumet une offre d'achat des Produits sélectionnés auprès du Vendeur, dans les conditions précisées dans le formulaire de commande.
9. Après réception de la commande, le Vendeur, au plus tard 7 jours à compter de la date de réception de la commande, peut :
  1. accepter l'offre soumise par l'Acheteur en acceptant l'ordre d'exécution - dans un tel cas, le Contrat est conclu lors de la remise à l'Acheteur d'un message confirmant l'acceptation de l'ordre d'exécution,
  2. ne peut pas accepter l'offre de l'Acheteur et annuler la commande passée - dans ce cas, le Contrat n'est pas conclu et tous les paiements sont remboursés à l'Acheteur, si l'Acheteur les a effectués au stade de la passation de la commande.
10. En fonction du type de Produits sélectionnés, un type spécifique de Contrat est conclu entre le Vendeur et l'Acheteur :
  1. dans le cas de Marchandises, un contrat de vente est conclu ;
  2. dans le cas de Contenu numérique, un contrat pour la fourniture de contenu numérique est conclu ;
  3. dans le cas des Services principaux, un contrat de prestation de services est conclu.

11. Si l'objet de la commande sont des produits de différents types, après acceptation de l'offre par le vendeur, plusieurs contrats sont conclus, visés à l'article 10, correspondant à l'objet de la commande.

12. Pour éviter toute ambiguïté, le Vendeur indique que :

1. Les contrats relatifs à la vente de Biens sont des contrats nécessitant le transfert de propriété du Bien, auxquels s'appliquent les dispositions du chapitre 5a de la loi du 30 mai 2014 relative aux droits des consommateurs ;

2. Les contrats relatifs à la vente de TzEC sont des contrats nécessitant le transfert de propriété des Biens, auxquels s'appliquent les dispositions du chapitre 5a et les dispositions du chapitre 5b de la loi du 30 mai 2014 relative aux droits des consommateurs ne s'appliquent pas ;

3. Les contrats relatifs au Contenu numérique sont les contrats de fourniture de contenu numérique auxquels s'appliquent les dispositions du chapitre 5b de la loi du 30 mai 2014 relative aux droits des consommateurs ;

4. Les dispositions du chapitre 5b de la loi du 30 mai 2014 relative aux droits des consommateurs ne s'appliquent pas aux Contrats qui ne concernent pas les Contenus Numériques.

#### **§ 7. Prévente**

1. Le Vendeur peut organiser des Préventes pour certains types de Produits.

2. Les produits couverts par la précommande sont clairement identifiés sur le site Web comme produits disponibles en précommande. Sur la page de ces Produits, le Vendeur fournit des informations à partir de quelle date les Produits seront très probablement disponibles et à partir de quelle date les Produits seront très probablement transférés aux Acheteurs.

3. Aux fins de la conclusion de contrats de prévente, les dispositions du § 6 s'appliquent en conséquence.

4. Le Vendeur se réserve le droit de modifier la date mentionnée au point 2, notamment en raison de retards dans la livraison du Produit par des tiers (par exemple des fabricants). Le Vendeur informera les Acheteurs de tout changement dans les dates liées à la Pré-Vente en publiant les informations sur le Site Internet et en envoyant un e-mail à l'adresse fournie par l'Acheteur.

5. Si la vente des Produits n'est pas possible dans les conditions prévues dans la Précommande (par exemple les fournisseurs ne fournissent pas la quantité ou les types de matériaux appropriés, le prix des matériaux augmente, etc.), le Vendeur informera l'Acheteur de ces circonstances.

6. Si un acheteur qui est un consommateur ou PNPk n'accepte pas de prolonger le délai de livraison du produit ou de modifier les conditions de vente du produit, il peut renoncer à l'achat du produit et le vendeur restitue à cet acheteur tous les paiements effectués dans le cadre de la pré-vente.

#### **§ 8. Prix et paiements**

1. Les modes de paiement disponibles pour la commande sont décrits sur le Site Internet et présentés à l'Acheteur au stade de la passation de la commande.
2. Si l'Acheteur a choisi le paiement en ligne lors de la passation de sa commande, après avoir cliqué sur le bouton finalisant la commande, il sera redirigé vers la passerelle de paiement exploitée par un opérateur de paiement externe afin de régler sa commande. Si l'Acheteur choisit de payer par virement bancaire, après avoir cliqué sur le bouton finalisant la commande, il sera redirigé vers le Site Internet avec la confirmation de commande et les instructions de paiement. Le paiement de la commande doit être effectué dans les 3 jours suivant la passation de la commande. Passé ce délai, le Vendeur pourra considérer que l'Acheteur a renoncé à l'achat du Produit et annuler la commande.
3. Les paiements électroniques, y compris les paiements par carte de paiement, sont traités par
  1. Système Przelewy 24, mis en œuvre par PayPro S.A. basé à Poznań (ul. Pastelowa 8, 60-198)
  2. Système PayPal mis en œuvre par PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A. (inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 118 349), ayant son siège social à Luxembourg, L-2449. .
4. Si l'Acheteur demande l'établissement d'une facture, celle-ci lui est remise par voie électronique, à l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire de commande.
5. Tous les prix indiqués sur le site Web sont des prix bruts. Le vendeur est exonéré de TVA conformément à l'art. 293 B du Code des Impôts
6. Le Vendeur est en droit d'accorder aux Acheteurs des remises, réductions ou autres préférences liées au Prix, à leur seule discrétion, notamment dans le cadre d'une campagne promotionnelle organisée. Les détails des campagnes promotionnelles sont précisés dans des règlements distincts relatifs aux campagnes promotionnelles. L'acheteur n'a pas le droit de demander des remises, réductions ou autres préférences qui ne résultent pas de la campagne promotionnelle.
7. L'Acheteur disposant d'un Code de réduction peut l'utiliser lors de sa commande en saisissant le Code de réduction dans l'espace prévu à cet effet, conformément aux instructions disponibles sur la page du formulaire de commande. L'utilisation des codes de réduction peut être limitée uniquement à des produits spécifiques ou à un groupe de produits, conformément aux informations fournies lorsqu'un code de réduction donné est mis à disposition. La possibilité d'utiliser un code de réduction spécifique peut être limitée dans le temps, conformément aux informations fournies lors de la mise à disposition d'un code de réduction donné. Les codes de réduction peuvent être mis à disposition dans diverses circonstances, par ex. en échange de l'inscription à la Newsletter, en récompense de concours organisés par le Vendeur, en cadeau pour l'Acheteur, etc.
8. Dans chaque cas d'information sur une réduction des prix des produits, le vendeur, à côté des informations sur le prix réduit, inclut également des informations sur le prix du produit le plus bas qui était en vigueur dans la période de 30 jours précédant l'introduction de la réduction. Si un Produit donné est proposé à la vente pour une période inférieure à 30 jours, outre les informations sur le Prix réduit, le Vendeur inclut également des informations sur le

Prix du Produit le plus bas, qui était valable pendant la période allant de la date à laquelle le Produit a été proposé à la vente jusqu'à la date d'introduction de la remise.

### **§ 9. Bons d'achat**

1. Le bon peut être imprimé ou numérique.
2. Le bon imprimé est livré à l'Acheteur de la même manière que les Marchandises.
3. Le bon numérique est envoyé à l'adresse e-mail fournie par l'Acheteur dans le formulaire de commande.
4. Le vendeur ne délivre pas de duplicata des bons endommagés ou perdus livrés à l'acheteur sous forme imprimée. Toutefois, sur présentation d'une preuve d'achat, l'Acheteur peut demander que le Bon lui soit envoyé sous forme numérique.
5. Le Bon a une valeur nominale brute spécifique indiquée dans la description du Bon sur le Site Internet.
6. Le bon peut être utilisé comme moyen de paiement de la commande passée par l'Acheteur en saisissant le code dans l'espace prévu, conformément aux instructions disponibles sur la page du formulaire de commande, mais il ne peut être échangé contre de l'argent, ni en totalité ni en partie.
7. Si le montant à payer pour la commande est inférieur à la valeur du Bon d'achat, le Vendeur ne rembourse pas la différence à l'Acheteur. Si le montant à payer pour la commande est supérieur à la valeur du Bon d'achat, l'Acheteur paie la différence.
8. L'utilisation du bon peut être limitée à des produits ou groupes de produits spécifiques. Les restrictions liées au Bon sont toujours indiquées dans la description du Bon sur le Site Internet.
9. Le bon ne peut être utilisé qu'une seule fois.
10. Le bon peut avoir une date d'expiration après laquelle il ne peut plus être utilisé. Si le Bon a une date d'expiration, celle-ci est indiquée dans la description du Bon sur le Site Internet. Le Consommateur ou PNPk peut demander au Vendeur un remboursement monétaire de la valeur du Bon non utilisé après sa date d'expiration.
11. En cas de résiliation du Contrat en vertu duquel le paiement a été effectué au moyen d'un Bon, le Vendeur a le droit de rembourser le paiement en remettant à l'Acheteur un Bon d'une valeur correspondant au montant remboursé. L'acheteur n'a pas le droit d'exiger le remboursement du paiement en espèces.
12. Le Vendeur est responsable de la conformité du Bon avec le Contrat. Dans le cas d'un Bon sous forme imprimée, les dispositions du Règlement concernant la responsabilité pour la conformité des Marchandises au Contrat s'appliquent conformément aux règles de responsabilité du Vendeur. Dans le cas d'un Bon sous forme numérique, les dispositions du Règlement concernant la responsabilité pour la conformité du Contenu numérique au Contrat s'appliquent conformément au principe de responsabilité du Vendeur.

### **§ 10. Exécution d'une commande de marchandises**

1. L'exécution de la commande implique la finalisation des marchandises commandées, leur emballage pour la livraison à l'acheteur et l'envoi de l'expédition à l'acheteur conformément au mode de livraison de la commande choisi par l'acheteur.

2. Les frais de livraison des Marchandises sont à la charge de l'Acheteur, à moins que quelque chose d'autre ne résulte des informations présentées à l'Acheteur sur le Site Internet.

3. La commande est considérée comme terminée lorsque l'expédition est envoyée à l'Acheteur (l'expédition est confiée au transporteur chargé du transport). En cas de livraison via un transporteur, le Vendeur informe l'Acheteur de la préparation des Marchandises pour l'expédition et de la remise de l'expédition au transporteur. La date exacte de livraison des Marchandises est déterminée par le transporteur, à moins que le transporteur ne permette à l'Acheteur de préciser la date et l'heure exactes de livraison. Si le transporteur propose une telle fonctionnalité, le Vendeur fournit à l'Acheteur les données nécessaires au suivi du transport des Marchandises, notamment un lien vers le site internet du transporteur ou l'application du transporteur.

4. L'acheteur est tenu d'examiner l'envoi au moment et de la manière acceptés pour les expéditions de ce type. Si l'Acheteur constate que les Marchandises ont été perdues ou endommagées pendant le transport, il est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour établir la responsabilité du transporteur, par ex. en rédigeant un constat de sinistre (article 545 § 2 du Code Civil).

5. Le délai de traitement de la commande est indiqué pour chaque Bien. Les Biens commandés doivent être livrés au Consommateur ou à PNPk dans un délai de 30 jours, à moins qu'un délai plus long ne soit clairement indiqué par le Vendeur dans la description des Biens. Dans une telle situation, en passant commande, l'Acheteur accepte un délai de traitement de commande plus long résultant de la description de la Marchandise.

6. Si l'Acheteur commande des Marchandises avec des délais de livraison différents, le délai contraignant pour le Vendeur pour l'ensemble de la commande est le plus long de toutes les Marchandises incluses dans la commande, et le Vendeur peut proposer de diviser la commande en plusieurs expéditions indépendantes afin d'accélérer le délai de livraison de certaines Marchandises.

## **§ 11. Exécution de la commande concernant le contenu numérique**

1. L'exécution d'une commande concernant un contenu numérique implique la livraison du contenu numérique commandé à l'acheteur.

2. Le Vendeur livre le Contenu numérique à l'Acheteur au plus tôt après autorisation de paiement positive ou après que le paiement ait été crédité sur son compte bancaire. Le Contenu Numérique pourra être transféré à l'Acheteur immédiatement après la conclusion du Contrat et le paiement de la commande ou dans les délais précisés par le Vendeur, en fonction du type de Contenu Numérique acheté par l'Acheteur.

3. Pour utiliser le Contenu numérique, en fonction de son type, vous avez besoin d'un logiciel standard accessible au public qui vous permet de visualiser ou de lire des types spécifiques de fichiers tels que DOC, PDF, MP4, MP3, MOV, AVI, etc. Si l'utilisation du Contenu numérique nécessite de répondre à des exigences techniques supplémentaires, ces informations sont présentées sur le Site Web de manière visible pour l'Acheteur et vous permettent de prendre une décision concernant l'achat du Contenu numérique.

4. L'Acheteur, en fonction du choix du Vendeur et des capacités techniques du Site Internet, peut accéder au Contenu Numérique via :

1. lien envoyé à l'Acheteur à l'adresse e-mail fournie par l'Acheteur ou

2. Compte utilisateur auquel le contenu numérique acheté sera attribué ou

3. une page dédiée du Site Internet où se trouve le Contenu Numérique acheté.

5. Des informations indiquant si le contenu numérique peut être téléchargé par l'acheteur sur son propre support peuvent être trouvées dans la description du contenu numérique ou dans les instructions fournies à l'acheteur.

6. Si un contenu numérique donné peut être téléchargé par l'acheteur, le vendeur peut introduire une limite de téléchargement pour un contenu numérique donné (par exemple, un contenu numérique donné ne peut être téléchargé que 10 fois). Si une limite de téléchargement est introduite, le Vendeur indique clairement à l'Acheteur combien de fois l'Acheteur peut télécharger un Contenu numérique donné dans le cadre du Contrat conclu.

7. Le Vendeur peut introduire des limites de temps pour l'accès à un Contenu numérique donné (par exemple, l'accès à un Contenu numérique donné ne sera possible que pendant 3 mois). Si des délais sont introduits, le Vendeur indique clairement à l'Acheteur combien de temps l'Acheteur aura accès au Contenu numérique donné en vertu du Contrat conclu. Si l'accès au Contenu numérique est défini par le Vendeur comme un accès à vie et que l'Acheteur obtient cet accès via le Compte utilisateur, en cas de nécessité de liquider le Compte utilisateur (par exemple en raison de changements technologiques, de la cessation de l'activité du Vendeur), l'Acheteur a la possibilité de télécharger le Contenu numérique sur son propre support dans un délai spécifié par le Vendeur, au moins 14 jours, à compter de la date d'envoi des informations sur la liquidation prévue du Compte utilisateur et la possibilité de télécharger le Contenu numérique à votre propre média.

8. Le Contenu numérique est réputé avoir été livré lorsque le Contenu numérique ou un moyen d'accès ou de téléchargement du Contenu numérique a été mis à la disposition de l'Acheteur ou sur un appareil physique ou virtuel que l'Acheteur a sélectionné indépendamment à cet effet, ou lorsque l'Acheteur ou un tel appareil a eu accès au Contenu numérique.

9. Le Vendeur fournit le Contenu numérique dans la version valable à la date de livraison du Contenu numérique et ne fournit pas de mises à jour après la date de livraison du Contenu numérique - à moins que la description du Contenu numérique n'indique clairement que le Contenu numérique comprend également des mises à jour du Contenu numérique à une date ultérieure.

10. Sous réserve des dispositions relatives à l'usage loyal, l'Acheteur ne peut utiliser le Contenu numérique qu'à ses propres fins. En aucun cas, l'Acheteur n'a le droit de mettre à disposition ou de vendre le Contenu numérique ou tout développement de celui-ci sous sa propre marque, d'incorporer le Contenu numérique ou des fragments de celui-ci dans ses propres produits ou services qu'il met à disposition ou vend, ou d'exercer d'autres activités lucratives similaires en utilisant le Contenu numérique.

11. Si l'Acheteur souhaite utiliser le Contenu numérique dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, il est tenu de demander au Vendeur une licence pour le Contenu numérique donné en envoyant un message à l'adresse e-mail du Vendeur. Afin de conclure un tel accord, l'Acheteur devra s'adresser au Vendeur avec une proposition de conclusion d'un contrat de licence, informant notamment le Vendeur des finalités pour lesquelles il entend utiliser le Contenu Numérique et de la durée d'utilisation prévue. Dès réception d'une telle proposition, le Vendeur présentera une offre conformément à sa propre politique de licence.

12. Si l'Acheteur accède au Contenu Numérique acheté via le Compte Utilisateur, il est interdit de :

1. partager le compte utilisateur avec d'autres personnes ou fournir des données d'accès au compte utilisateur avec d'autres personnes ;
2. tenter d'obtenir un accès non autorisé au contenu

## **§ 12. Exécution de la commande concernant les Services Principaux**

1. La mise en œuvre des Services Principaux implique que le Vendeur fournisse des services spécifiques faisant l'objet du Service Principal, conformément à la description disponible sur le Site Internet.
2. Si la mise en œuvre du Service principal nécessite la participation active du Vendeur, les Parties sont tenues de convenir des détails liés à la mise en œuvre de ces Services, notamment de la méthode de mise en œuvre du Service principal, de l'heure et du lieu de mise en œuvre du Service principal, etc. La condition pour commencer la fourniture du Service principal est de parvenir à un accord entre les Parties à cet égard.
3. Si le début du Service principal nécessite l'obtention de données, informations ou autres éléments spécifiques de la part de l'Acheteur, l'Acheteur est tenu de les fournir au Vendeur au plus tard 3 jours avant la date d'exécution du Service principal, de la manière convenue avec le Vendeur. Si l'Acheteur viole cette obligation, malgré une demande du Vendeur, celui-ci est en droit de refuser d'exécuter le Service principal et un tel refus ne constitue pas une inexécution ou une mauvaise exécution du Contrat par le Vendeur.
4. Si le Vendeur n'est pas en mesure de fournir le Service principal à la date préalablement convenue avec l'Acheteur, il est tenu d'en informer l'Acheteur et de proposer une nouvelle date pour le Service principal. L'Acheteur pourra, au plus tard dans un délai de 3 jours, soit accepter la nouvelle date, soit résilier le Contrat conclu et obtenir le remboursement du Prix de la Prestation Principale non réalisée.
5. Si l'Acheteur n'est pas en mesure d'utiliser le Service Principal à la date préalablement convenue avec le Vendeur, il est tenu d'en informer le Vendeur. Le Vendeur peut proposer une nouvelle date pour la Prestation Principale (si possible) ou refuser de fournir la Prestation Principale à une date différente (en raison de l'impossibilité de fournir la Prestation Principale à une autre date).
6. Si la personne utilisant le Service principal doit être une personne autre que l'Acheteur (par exemple un employé ou un associé de l'Acheteur), l'Acheteur est tenu de transmettre les données de cette personne au Vendeur au plus tard 3 jours avant la date de fourniture du Service principal. Un changement de personne habilitée est possible au plus tard 2 jours avant la date de fourniture du Service Principal.
7. Les principaux services doivent être achevés au plus tard 30 jours à compter de la date de conclusion du Contrat. Si le Vendeur était prêt à fournir les Services Principaux et que l'Acheteur n'a pas utilisé les Services Principaux pour des raisons qui lui sont imputables (par exemple, il ne s'est pas présenté à la date convenue), le Vendeur n'est pas tenu de rembourser le Prix payé, en tenant compte de la réglementation en vigueur en matière de consommation par rapport aux Consommateurs ou à PNPk.
8. Le vendeur est tenu d'exécuter la prestation principale avec le plus grand soin.

## **§ 13. Inscription à la Newsletter afin de recevoir du Contenu Digital**

1. Concernant certains Contenus Numériques, le Vendeur peut offrir la possibilité de les recevoir sans avoir à payer le Prix, mais en échange de l'abonnement à la Newsletter.
2. L'inscription à la Newsletter nécessite de remplir et d'envoyer le formulaire disponible sur le Site Internet.
3. L'inscription à la Newsletter nécessite la fourniture des données personnelles nécessaires à cette fin.
4. Si l'Acheteur s'abonne à la Newsletter pour recevoir du Contenu numérique, l'abonnement à la Newsletter entraîne également la conclusion d'un Contrat pour la fourniture de Contenu numérique. Toutefois, l'Acheteur ne paie pas le Prix pour la livraison du Contenu Numérique. Dans ce cas, le mode de paiement pour la livraison du Contenu Numérique est l'abonnement à la Newsletter.
5. Après avoir conclu le Contrat de fourniture de Contenu numérique de la manière décrite ci-dessus, l'Acheteur reçoit un message à l'adresse e-mail fournie avec des instructions pour télécharger ou accéder au Contenu numérique payé en s'abonnant à la Newsletter.
6. L'Acheteur peut à tout moment se désinscrire de la Newsletter. Cela n'affecte pas le contrat conclu pour la fourniture de contenu numérique.
7. Si l'Acheteur est intéressé par le Contenu numérique indiqué sur le Site Web comme disponible en échange de l'abonnement à la Newsletter, mais ne souhaite pas s'abonner à la Newsletter, il peut acheter ce Contenu numérique en contactant individuellement le Vendeur.

#### **§ 14. Rétractation du contrat de consommation ou du PNPk sans indication de motif**

1. Le consommateur ou PNPk a le droit de résilier le contrat conclu via le site Web sans donner de motif dans les délais suivants :

1. 14 jours à compter de la date de prise de possession des Biens par le Consommateur ou PNPk, ou un tiers indiqué par le Consommateur ou PNPk, autre que le transporteur. Si le Contrat couvre de nombreuses Marchandises livrées séparément, par lots ou en partie, le délai de rétractation du Contrat court à compter de la prise de possession de la dernière Marchandise, de son lot ou partie ;
2. 14 jours à compter de la date de conclusion du Contrat - dans le cas d'accords autres que le contrat de vente de marchandises.

2. Le droit de résilier le Contrat ne s'applique pas au Contrat :

1. pour la fourniture de services principaux pour lesquels l'acheteur est tenu de payer le prix, si le vendeur a entièrement exécuté le service principal avec le consentement exprès et préalable de l'acheteur, qui a été informé avant le début de la prestation qu'après que le vendeur a terminé la prestation, il perdra le droit de résilier le contrat et l'a reconnu ;
2. dans lequel l'objet du service est un Bien non préfabriqué, fabriqué selon les spécifications du Consommateur ou de PNPk ou servant à répondre à ses besoins individuels ;
3. dans lequel l'objet du service est des Biens qui se détériorent rapidement ou ont une courte durée de conservation ;

4. dans lequel l'objet de la prestation est des marchandises livrées dans un emballage scellé, qui ne peuvent pas être retournées après ouverture de l'emballage pour des raisons de protection de la santé ou d'hygiène, si l'emballage a été ouvert après la livraison ;
5. dans lequel l'objet de la prestation sont des marchandises qui, après la livraison, en raison de leur nature, sont indissociables d'autres choses ;
6. dans lequel l'objet de la prestation sont des enregistrements sonores ou visuels ou des programmes informatiques livrés dans un emballage scellé, si l'emballage a été ouvert après la livraison,
7. pour la fourniture de Contenu numérique non livré sur un support matériel, pour lequel le Consommateur ou PNPk est tenu de payer le prix, si le Vendeur a commencé la fourniture avec le consentement exprès et préalable de l'Acheteur, qui a été informé avant le début de la fourniture qu'une fois la fourniture terminée par le Vendeur, il perdra le droit de résilier le Contrat, et l'a reconnu, et le Vendeur a fourni à l'Acheteur la confirmation visée à l'Art. 21, article 2 de la loi sur les droits des consommateurs.

3. Pour se rétracter du Contrat, le Consommateur ou PNPk doit informer le Vendeur de sa décision de se retirer du Contrat au moyen d'une déclaration sans ambiguïté - par exemple, par une lettre envoyée par courrier ou par e-mail.

4. Le consommateur ou PNPk peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation disponible sur <https://atelierania.fr/reglement-de-achat/formulaire-de-retractation/>, mais ce n'est pas obligatoire.

5. Afin de respecter le délai de rétractation du Contrat, il suffit que le Consommateur ou PNPk envoie des informations concernant l'exercice du droit du Consommateur ou de PNPk de se rétracter du Contrat avant l'expiration du délai de rétractation du Contrat.

6. Le Consommateur ou PNPk est tenu de restituer les Marchandises au Vendeur ou de les remettre à une personne autorisée par le Vendeur à les récupérer immédiatement, mais au plus tard 14 jours à compter de la date à laquelle il a résilié le Contrat, à moins que le Vendeur n'ait proposé de récupérer les Marchandises lui-même. Pour respecter le délai, il suffit de retourner la Marchandise avant son expiration.

7. Le consommateur ou PNPk supporte les frais directs de retour des marchandises.

8. En cas de résiliation du Contrat, le Vendeur restitue au Consommateur ou à PNPk tous les paiements reçus du Consommateur ou de PNPk, y compris les frais de livraison des Marchandises (à l'exception des frais supplémentaires résultant du mode de livraison choisi par le Consommateur ou PNPk autre que le mode de livraison standard le moins cher proposé lors de la passation de la commande), immédiatement, et en tout cas au plus tard 14 jours à compter de la date à laquelle le Vendeur a été informé de la décision d'exercer le droit de résilier le Contrat.

9. Le remboursement est effectué en utilisant les mêmes méthodes de paiement que celles utilisées lors de la transaction initiale, à moins que le consommateur ou PNPk n'ait expressément accepté une solution différente. En tout état de cause, le Consommateur ou PNPk n'encourront aucun frais en lien avec ce retour.

10. Si le Vendeur n'a pas proposé de récupérer les Biens auprès du Consommateur ou de PNPk lui-même, il peut retenir le remboursement des paiements reçus du Consommateur ou de PNPk jusqu'à ce qu'il récupère les Biens ou jusqu'à ce que le Consommateur ou PNPk fournisse la preuve de leur renvoi, selon l'événement qui se produit en premier.

11. Le Consommateur ou PNPk est responsable de toute réduction de la valeur des Biens résultant de leur utilisation allant au-delà de ce qui est nécessaire pour établir la nature, les caractéristiques et le fonctionnement des Biens. Le vendeur a le droit de compenser sa créance sur l'acheteur à cet égard conformément à l'art. 498 du Code Civil et suiv.

12. En cas de résiliation du Contrat de fourniture de Contenu numérique, le Vendeur peut empêcher le Consommateur ou PNPk de continuer à utiliser le Contenu numérique, notamment en empêchant le Consommateur ou PNPk d'accéder au Contenu numérique.

### **§ 15. Garantie pour les défauts et responsabilité pour la conformité des marchandises avec le contrat**

1. La garantie pour les défauts des Biens visée dans les dispositions du Code civil est exclue dans le cas de contrats de vente de Biens conclus par des Acheteurs autres que le Consommateur ou PNPk.

2. Les dispositions sur la responsabilité pour la conformité des marchandises avec le contrat, qui sont contenues dans la loi sur les droits des consommateurs, s'appliquent aux accords de vente de marchandises conclus par le consommateur ou PNPk, en tenant compte des dispositions du règlement.

3. Le Vendeur est responsable envers le Consommateur et PNPk de la conformité des Marchandises avec le Contrat. La conformité des marchandises avec le contrat est évaluée conformément aux dispositions de la loi sur les droits des consommateurs.

4. Le Vendeur est responsable du défaut de conformité des Marchandises avec le Contrat existant au moment de leur livraison et révélé dans un délai de deux ans à compter de ce moment, sauf :

1. la durée de conservation des Marchandises, spécifiée par le Vendeur, ses prédécesseurs légaux ou les personnes agissant en leur nom, est plus longue ;
2. Le Contrat s'applique aux Marchandises Outlet, pour lesquelles l'Acheteur a expressément consenti à l'achat de Marchandises Outlet.

5. Dans le cas de TzEC, le vendeur est responsable du non-respect du contrat du contenu numérique ou des services numériques fournis en continu, qui s'est produit ou est devenu apparent au moment où ils devaient être livrés conformément au contrat, mais au moins deux ans à compter de la livraison de TzEC.

### **§ 16. Remplacement ou réparation de Biens incompatibles avec le Contrat**

1. Si les marchandises ne sont pas conformes au contrat, le consommateur ou PNPk peuvent demander leur réparation ou leur remplacement.

2. Le Vendeur peut :

1. effectuer un remplacement lorsque le consommateur ou PNPk demande une réparation, ou
2. effectuer des réparations lorsque le Consommateur ou PNPk demande un remplacement,

si la mise en conformité des Biens avec le Contrat de la manière choisie par le Consommateur ou PNPk est impossible ou entraînerait des coûts excessifs pour le Vendeur.

3. Si la réparation et le remplacement sont impossibles ou nécessiteraient des coûts excessifs pour le Vendeur, celui-ci peut refuser de remplacer ou de réparer afin de rendre les Marchandises conformes au Contrat.

4. Le Consommateur ou PNPk met les Biens à réparer ou à remplacer à la disposition du Vendeur, et le Vendeur les récupère à ses frais. Les frais de réparation ou de remplacement, comprenant notamment les frais de port, de transport, de main d'œuvre et de matériel, sont à la charge du Vendeur.

5. Le Vendeur devra le réparer ou le remplacer dans un délai raisonnable, ne dépassant pas 21 jours, à partir du moment où le Vendeur a été informé par le Consommateur ou PNPk du manque de conformité des Biens avec le Contrat, et sans inconvénient excessif pour le Consommateur ou PNPk, compte tenu de la spécificité des Biens et du but pour lequel le Consommateur ou PNPk les a achetés.

### **§ 17. Réduction de prix ou résiliation du Contrat en cas de Marchandises incompatibles avec le Contrat**

1. Si les Biens ne sont pas conformes au Contrat, le Consommateur ou PNPk peut soumettre une déclaration de réduction de prix ou de retrait du Contrat lorsque :

1. Le vendeur a refusé de réparer ou de remplacer les marchandises conformément au § 16, section 3 ;
2. Le Vendeur n'a pas mis les Marchandises en conformité avec le Contrat ;
3. le manque de conformité des marchandises avec le contrat persiste, même si le vendeur a tenté de mettre les marchandises en conformité avec le contrat ;
4. le manque de conformité des Biens avec le Contrat est si important qu'il justifie une réduction du Prix ou la résiliation du Contrat sans recourir au préalable aux mesures visées au § 16, alinéa 1 ;
5. Il ressort clairement de la déclaration ou des circonstances du Vendeur qu'il ne mettra pas les Marchandises en conformité avec le Contrat dans un délai raisonnable ou sans inconvénient excessif pour le Consommateur ou PNPk.

2. Le Prix Réduit doit être proportionné au Prix résultant du Contrat de sorte que la valeur des Marchandises incompatibles avec le Contrat reste égale à la valeur des Marchandises conformes au Contrat.

3. Le Vendeur restitue au Consommateur ou à PNPk les sommes dues suite à l'exercice du droit à réduire le Prix immédiatement, au plus tard dans les 14 jours à compter de la date de réception de la déclaration du Consommateur ou de PNPk concernant la réduction de Prix.

4. Le Consommateur ou PNPk ne peuvent pas résilier le Contrat si le manque de conformité des Biens avec le Contrat est sans importance. Il est présumé que le défaut de conformité des Biens au Contrat est significatif.

5. Si le non-respect du Contrat ne s'applique qu'à certains des Biens livrés dans le cadre du Contrat, le Consommateur ou PNPk ne peut résilier le Contrat qu'en ce qui concerne ces Biens, ainsi qu'en ce qui concerne d'autres Biens achetés par le Consommateur ou PNPk avec les Biens incompatibles avec le Contrat, s'il ne peut raisonnablement être attendu que le Consommateur ou PNPk accepteraient de conserver uniquement les Biens conformes au Contrat.

6. En cas de résiliation du Contrat, le Consommateur ou PNPk restituera immédiatement les Marchandises au Vendeur aux frais du Vendeur. Le Vendeur restitue le Prix au Consommateur ou à

PNPK immédiatement, au plus tard dans les 14 jours à compter de la date de réception de la Marchandise ou de la preuve de son retour.

7. Le Vendeur restitue le Prix en utilisant le même mode de paiement que celui utilisé par le Consommateur ou PNPk, à moins que le Consommateur ou PNPk n'ait expressément accepté un mode de retour différent qui n'entraîne aucun frais pour lui.

#### **§ 18. Responsabilité de la conformité du Contenu numérique avec le Contrat**

1. La garantie pour les défauts du Contenu numérique, visée dans les dispositions du Code civil, est exclue dans le cas de contrats conclus par des Acheteurs autres que le Consommateur ou PNPk.

2. Les dispositions relatives à la responsabilité pour la conformité du contenu numérique avec le contrat, contenues dans la loi sur les droits des consommateurs, s'appliquent aux contrats conclus par le consommateur ou par PNPk, en tenant compte des dispositions du règlement.

3. Le Vendeur est responsable envers le Consommateur et PNPk de la conformité du Contenu numérique avec le Contrat. La conformité du Contenu numérique avec le Contrat est évaluée conformément aux dispositions de la Loi sur les droits des consommateurs.

4. Pour le contenu numérique :

1. livré en une seule fois ou en partie - le Vendeur est responsable du manque de conformité du Contenu numérique au Contrat, qui existait au moment de sa livraison et est devenu apparent dans les deux ans à compter de ce moment ;

2. livrés en continu - le Vendeur est responsable du manque de conformité des Contenus numériques avec le Contrat, survenu ou devenu apparent au moment où, conformément au Contrat, ils devaient être livrés.

5. Si le Vendeur fournit du Contenu numérique de manière continue, le Contenu numérique doit être conforme pendant toute la durée de sa livraison conformément au Contrat.

#### **§ 19. Mise en conformité du Contenu numérique avec le Contrat**

1. Si le contenu numérique n'est pas conforme au contrat, le consommateur ou PNPk peut exiger que le contenu numérique soit mis en conformité avec le contrat.

2. Si la mise en conformité du Contenu numérique avec le Contrat est impossible ou entraînerait des coûts excessifs pour le Vendeur, celui-ci peut refuser de mettre le Contenu numérique en conformité avec le Contrat.

3. Le Vendeur mettra le Contenu numérique en conformité avec le Contrat dans un délai raisonnable, ne dépassant pas 21 jours, à compter du moment où le Vendeur a été informé par le Consommateur ou PNPk du non-respect du Contenu numérique par rapport au Contrat, et sans inconvénient excessif pour le Consommateur ou PNPk, compte tenu de leur nature et de la finalité pour laquelle ils sont utilisés.

4. Les frais de mise en conformité du Contenu numérique avec le Contrat sont à la charge du Vendeur.

#### **§ 20. Réduction de prix ou résiliation du Contrat en cas de non-conformité du Contenu Numérique au Contrat**

1. Si le Contenu numérique n'est pas conforme au Contrat, le Consommateur ou PNPk peut soumettre une déclaration de réduction de prix ou de rétractation du Contrat lorsque :

1. Le vendeur a refusé de mettre le contenu numérique en conformité avec le contrat conformément au § 19, paragraphe 2 ;
2. Le Vendeur n'a pas réussi à mettre le Contenu numérique en conformité avec le Contrat ;
3. le manque de conformité du Contenu numérique avec le Contrat persiste même si le Vendeur a tenté de mettre le Contenu numérique en conformité avec le Contrat ;
4. le manque de conformité du contenu numérique avec le contrat est si important qu'il justifie une réduction du prix ou une résiliation du contrat sans recourir au préalable aux mesures visées au § 19, paragraphe 1 ;
5. Il ressort clairement de la déclaration ou des circonstances du Vendeur qu'il ne mettra pas le Contenu numérique en conformité avec le Contrat dans un délai raisonnable ou sans inconvénient excessif pour le Consommateur ou PNPk.

2. Le Prix Réduit doit être tel proportionné au Prix résultant du Contrat que la valeur du Contenu Numérique incompatible avec le Contrat reste proportionnelle à la valeur du Contenu Numérique conforme au Contrat. Si le Contenu Numérique est livré en partie ou en continu, la réduction de prix doit tenir compte de la durée pendant laquelle le Contenu Numérique est resté incompatible avec le Contrat.

3. Le Vendeur est tenu de restituer immédiatement le Prix dû au Consommateur ou à PNPk, au plus tard dans les 14 jours à compter de la date de réception de la déclaration de réduction de Prix du Consommateur ou de PNPk.

4. Le Consommateur ou PNPk ne peut pas résilier le Contrat si le Contenu numérique est livré en échange du paiement du Prix et si le manque de conformité du Contenu numérique avec le Contrat est sans importance. Le manque de conformité du Contenu Numérique au Contrat est présumé matériel.

## **§ 21. Règlement avec le Consommateur ou PNPk en cas de résiliation du Contrat**

1. Si l'Acheteur qui est un Consommateur ou PNPk se retire du Contrat :

1. dans le cadre des droits découlant de la garantie du consommateur pour non-conformité du Contenu Numérique au Contrat ;
2. si le Vendeur ne parvient pas à livrer le Contenu Numérique, malgré une demande de l'Acheteur,

- les dispositions du présent paragraphe s'appliquent aux règlements entre les Parties.

2. Si le Vendeur a livré le Contenu numérique sur un support matériel, le Vendeur peut demander la restitution de ce support au plus tard dans les 14 jours à compter de la date de réception de la déclaration de rétractation, et le Consommateur ou PNPk est tenu de restituer le support immédiatement, au plus tard dans les 21 jours, aux frais du Vendeur.

3. Le Vendeur n'est tenu de restituer le Prix qu'en partie correspondant au Contenu numérique incompatible avec le Contrat ou au Contenu numérique pour lequel l'obligation de les fournir a été interrompue en raison de la résiliation du Contrat. Dans le même temps, le vendeur n'a pas le droit d'exiger le paiement pour la période pendant laquelle le contenu numérique n'était pas conforme au contrat, même si le consommateur ou PNPk les a effectivement utilisés avant de résilier le contrat.

4. Le Vendeur est tenu de rembourser immédiatement au Consommateur ou à PNPk le Prix qui lui est dû, au plus tard dans les 14 jours à compter de la date de réception de la déclaration de rétractation du Consommateur ou de PNPk du Contrat.

5. Le Vendeur rembourse le prix dû en utilisant le même mode de paiement que celui utilisé par le Consommateur ou PNPk, à moins que le Consommateur ou PNPk n'ait expressément accepté un mode de retour différent n'entraînant aucun frais pour lui.

## **§ 22. Transfert du contenu utilisateur**

1. Le Vendeur ne permet pas à l'Acheteur de transférer le Contenu Utilisateur

2. Le Vendeur n'offre pas à l'Acheteur la possibilité de publier des avis sur le Produit sur le Site Internet.

## **§ 23. Données personnelles et cookies**

1. Le Vendeur est l'administrateur des données personnelles de l'Acheteur.

2. Le site Internet utilise la technologie des cookies.

3. Les détails relatifs aux données personnelles et aux cookies sont décrits dans la politique de confidentialité disponible sur <https://atelierania.fr/politique-de-confidentialite/>.

## **§ 24. Droits de propriété intellectuelle**

1. Le Vendeur informe l'Acheteur que tout le contenu disponible sur le Site Internet, le Contenu numérique et les éléments des Produits (par exemple les conceptions graphiques) ou les matériaux fournis à l'Acheteur dans le cadre de la mise en œuvre du Service Principal peuvent constituer des œuvres au sens de la loi du 4 février 1994 sur le droit d'auteur et les droits voisins, dont les droits d'auteur sont détenus par le Vendeur ou d'autres entités autorisées, ainsi que des bases de données protégées au titre des dispositions sur la protection des bases de données.

2. Le Vendeur informe l'Acheteur que l'exploitation de contenus protégés par le droit d'auteur ou l'utilisation de bases de données par l'Acheteur sans le consentement du Vendeur ou d'une autre entité autorisée, à l'exception d'une utilisation dans le cadre d'un usage loyal, constitue une violation des droits de propriété intellectuelle et peut entraîner une responsabilité civile ou pénale.

3. Le vendeur peut conclure un contrat de licence distinct avec l'acheteur concernant l'utilisation par l'acheteur de contenus ou de bases de données appartenant au vendeur (par exemple en utilisant des photographies de produits, en utilisant des descriptions de produits, etc.). Afin de conclure un tel accord, l'acheteur devra s'adresser au Vendeur avec une proposition de conclusion d'un contrat de licence, informant notamment le Vendeur des finalités pour lesquelles il entend utiliser le contenu ou les bases de données appartenant au Vendeur, ainsi que de la durée d'utilisation prévue. Dès réception d'une telle proposition, le Vendeur présentera une offre conformément à sa propre politique de licence.

## **§ 25. Méthodes extrajudiciaires de traitement des plaintes et de poursuite des réclamations**

1. Le consommateur a la possibilité de recourir à des méthodes extrajudiciaires pour traiter les plaintes et poursuivre les réclamations. Le consommateur a, entre autres, la possibilité de :

1. soumettre une demande à un tribunal permanent d'arbitrage des consommateurs pour résoudre un litige découlant du contrat conclu,

2. présenter une demande à l'inspecteur provincial de l'Inspection du Commerce pour entamer une procédure de médiation en vue du règlement amiable du litige entre l'Acheteur et le Vendeur,
3. en faisant appel à un médiateur des consommateurs de district (municipal) ou à une organisation sociale dont les missions statutaires incluent la protection des consommateurs.

2. Le consommateur peut trouver des informations plus détaillées sur les modalités extrajudiciaires de traitement des réclamations et de recours sur le site de la CNIL France.

3. Le consommateur peut également utiliser la plateforme ODR, disponible à l'adresse <http://ec.europa.eu/consumers/odr>. La plateforme est utilisée pour résoudre les litiges entre consommateurs et entrepreneurs cherchant une résolution extrajudiciaire d'un litige concernant des obligations contractuelles découlant d'un contrat de vente en ligne ou d'un contrat de prestation de services.

## **§ 26. Plaintes et appels**

1. Chaque acheteur a le droit de déposer une plainte concernant des questions liées au fonctionnement du site Web ou à l'exécution du contrat. Afin de faciliter l'exercice par le Consommateur ou PNPk des droits liés à la responsabilité du Vendeur pour la conformité des Biens ou du Contenu numérique avec le Contrat et à la responsabilité pour mauvaise exécution du Service Principal, le Vendeur a préparé un modèle de formulaire de réclamation que le Consommateur ou PNPk peut utiliser. Le modèle est disponible sur <https://atelierania.fr/reglement-de-achat/plainte/>.

2. Les réclamations doivent être soumises au vendeur à [recla@atelierania.fr](mailto:recla@atelierania.fr).

3. Les réclamations des acheteurs seront examinées de manière continue, mais au plus tard dans les 14 jours à compter de la date de réception de la réclamation par le vendeur.

4. Une réponse à la réclamation sera envoyée à l'Acheteur au contact indiqué par l'Acheteur lors du dépôt de la réclamation.

5. Si le Vendeur n'a pas fourni le Contenu numérique conformément au Contrat, l'Acheteur peut déposer une plainte demandant au Vendeur de fournir le Contenu numérique. Si malgré cette demande, le Vendeur ne livre pas le Contenu Numérique immédiatement ou dans un délai supplémentaire convenu entre les Parties, l'Acheteur pourra résilier le Contrat. L'Acheteur peut résilier le Contrat sans demander au Vendeur de livrer le Contenu numérique lorsque :

1. il ressort clairement de la déclaration ou des circonstances du vendeur que le vendeur ne fournira pas le contenu numérique ;
2. Les parties ont convenu ou les circonstances de la conclusion du contrat indiquent clairement que le délai spécifié pour la livraison du contenu numérique était d'une importance significative pour l'acheteur et que le vendeur ne l'a pas livré dans ce délai.

## **§ 27. GPSR et sécurité générale des Marchandises**

1. Le Vendeur indique sur le Site Internet uniquement les Biens conformes aux exigences du GPSR ou aux dispositions pertinentes de la législation d'harmonisation de l'UE.

2. Afin de remplir les obligations d'information prévues à l'art. 19 RGPD, dans la description de chaque Bien, le Vendeur fournit les informations suivantes :

1. nom et prénom ou nom, raison sociale ou marque déposée du fabricant et l'adresse postale et électronique à laquelle il peut être contacté ;
2. les informations permettant l'identification du Produit, y compris son image, son type et d'autres identifiants du Produit ;
3. tout avertissement ou information de sécurité devant apparaître sur le Produit ou sur son emballage, ou inclus dans un document d'accompagnement.
3. Pour toutes les questions liées à la sécurité des Marchandises, le Vendeur a désigné un point de contact électronique : info@atelierania.fr. L'Acheteur peut envoyer toute demande concernant la sécurité des Marchandises à cette adresse e-mail, ainsi que signaler tout accident lié aux Marchandises au Vendeur. L'Acheteur peut utiliser un formulaire dédié préparé par le Vendeur à cet effet.
4. Si les marchandises mises à disposition par le vendeur sur le marché s'avèrent être un produit dangereux au sens du GPSR, le vendeur est en droit de prendre des mesures correctives à cet égard, en son propre nom ou au nom d'autres entités économiques de la chaîne d'approvisionnement. Le Vendeur pourra notamment contacter l'Acheteur afin de récupérer le Produit acheté ou fournir des déclarations appropriées.
5. L'Acheteur qui a acheté des Marchandises qui constituent un produit dangereux au sens du GPSR peut avoir droit aux mesures de protection juridiques appropriées prévues dans les dispositions du GPSR et d'autres actes du droit de l'UE.

## **§ 28. Dispositions finales**

1. Le Vendeur se réserve le droit d'introduire et de révoquer des offres, des promotions et de modifier les Prix sur le Site Internet sans préjudice des droits acquis par l'Acheteur, notamment les termes des Contrats conclus avant la modification.
2. Le Vendeur se réserve le droit d'apporter des modifications au Règlement pour des raisons importantes telles que :
  1. modification des conditions de livraison des Produits ou de fourniture des Services principaux ou des Services électroniques ;
  2. la nécessité d'adapter le Règlement aux évolutions juridiques ;
  3. la nécessité d'adapter le Règlement à la décision, au jugement ou à toute autre décision d'un tribunal compétent ou d'une autorité étatique ;
  4. la nécessité de remplir l'obligation légale imposée au Vendeur ;
  5. modifications éditoriales.
3. Si le Vendeur dispose de l'adresse électronique de l'Acheteur, l'Acheteur recevra un e-mail contenant des informations sur la modification du Règlement.
4. La réglementation en vigueur au moment de la conclusion du Contrat s'applique aux Contrats de vente de Marchandises.
5. Les Règlements en vigueur au moment de la conclusion du Contrat s'appliquent aux Contrats de fourniture de Services Principaux.

6. Les réglementations applicables au moment de la conclusion du Contrat s'appliquent aux Contrats concernant le Contenu numérique livré à titre unique.
7. Dans le cas d'accords concernant du contenu numérique, dont la livraison a lieu à l'aide de la fonctionnalité du compte utilisateur (par exemple cours en ligne avec accès annuel), l'acheteur recevra des informations sur les modifications du règlement à l'adresse e-mail attribuée au compte utilisateur. L'Acheteur peut résilier le Contrat dans les 30 jours suivant avoir été informé de la modification si la modification du Règlement affecte de manière significative et négative l'accès ou l'utilisation du Contenu numérique par l'Acheteur.
8. Dans le cas des Services électroniques, si l'Acheteur n'accepte pas les modifications du Règlement, il peut renoncer à utiliser les Services électroniques sans encourir de frais, par ex. supprimer le compte utilisateur, renoncer à recevoir la newsletter, cesser de parcourir le contenu accessible au public du site Web.
9. Les modifications du Règlement n'affectent pas les droits acquis par l'Acheteur avant la date d'entrée en vigueur de la modification.
10. Tous les litiges liés aux accords conclus via le site Web seront examinés par le tribunal commun polonais compétent pour le lieu d'activité commerciale permanente du vendeur. Cette disposition ne s'applique pas aux consommateurs et à PNPk, dans le cas desquels la compétence du tribunal est déterminée selon des principes généraux.
11. Le présent règlement est valable à compter du 5 mars 2025.
12. Toutes les versions archivées du Règlement peuvent être téléchargées au format .pdf - les liens se trouvent sous le Règlement.